

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 30 SEPTEMBRE 2021**

Année scolaire : 2020-2021

Numéro de séance : 01

Date de convocation : 24/09/2021

Présidence de : M. ROTTIER ERIC

Quorum : 12

Nombre des présents : 15

Nombre d'absents excusés : 1

Début de la séance à : 18h en Bibliothèque Générale

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				Désignation	N°
<u>ORDRE DU JOUR :</u>					
1. Mot de rentrée					
2. Présentation du PV du CA n°5 du 8 Juillet 2021					
3. Présentation des modalités de vote des représentants d'élèves exclusivement par correspondance					
4. Plan de continuité pédagogique			1/1		
5. Actions / Projets			2/1		
6. Cordées de la Réussite					
7. Questions diverses (à déposer à mon secrétariat 48h avant la réunion du conseil d'administration). <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de la restauration scolaire • Modalités de tenue des conseils de classe du 1^{er} trimestre 					

Signature : Le Président,



Le Secrétaire,

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 08/07/2021

Qualité		Titulaires					Suppléants					
		Nom - Prénom	Signature	P	A	E	Nom - Prénom	Signature	P	A	E	
Administration	Chef d'établissement	M. ROTTIER Eric		x								
	Adjoint	M. GIRAUD Patrick		x								
	Gestionnaire	M. ROUE Sébastien		x								
	CPE	M.GUILHAUMAUD Christophe		x			Mme ROQUES Marylis					
Elus locaux	Collectivité de rattachement	Mme ESPAGNAC Frédérique					Mme FRANCO Nathalie					
		M. CHERET Pierre					Mme ALONZO Emilie					
	Commune-siège Communauté d'agglomération	M. PLEGUE Jean-François		x			Mme LOUVET GIENDAJ Catherine					
		M. SAUBATTE Eric					M. LAURAND Régis					
Personnalité qualifiée	M. BOURDAT Marc		x									
	M. LAPORTE Didier											
Total				6	0	0			0	0	0	

Personnels de l'établissement	Personnels administratifs techniques et ouvriers sociaux et de santé	Mme ERTAURAN-VERITE Marianne		x			M. DOUMENG Stéphane		x		
		M. COUVREUR Xavier				x	M. DA COSTA Stéphane				
		Mme LEMAITRE Karine		x			Mme DESGARDIN Sandrine				
Total				2	0	1			1	0	0

Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	M.MARTINEZ Fabrice					M. DERBALI Rachid				
		Mme BOUCHEMAL-MBIGUINO Zina		x			Mme GIMENEZ Lydia				
		M.NUSSBAUMER Christophe		x			Mme RAMOND Evelyne				
		M. MAZEYRIE Cédric		x			Mme BERAUD Valérie				
		M. RIETSCH Michel		x			Mme LE BONNIEC Sandra				
	Elèves	M.MINVIELLE Romain		x			Mme BARANGER Camille				
		Mme MINYASAN-CARCY Nathalie					Mme BRITSCH Natacha				
		Mme LEPERE Agathe		x			Mme LEPERE Alix				
		Mme BABY Mathilde					Mme BOUCHE Chloé				
	Total				6	0	0			0	0

Total				14	1				1		
--------------	--	--	--	-----------	----------	--	--	--	----------	--	--

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 30/09/2021

Qualité	Titulaires					Suppléants				
	Nom - Prénom	Signature	P	A	E	Nom - Prénom	Signature	P	A	E
Administration	Chef d'Établissement	M. ROTTIER Eric								
	Adjoint	M. GIRAUD Patrick								
	Gestionnaire	M. ROUE Sébastien								
	CPE	M. GUILHAUMAUD Christophe				Mme ROQUES Marylis				
Elus locaux	Collectivité de rattachement	Mme ESPAGNAC Frédérique				Mme FRANCO Nathalie				
		M. CHERET Pierre				Mme ALONZO Emilie				
	Commune-siège Communauté d'agglomération	M. PLEGUE Jean-François				Mme LOUVET GIENDAJ Catherine				
		M. SAUBATTE Eric				M. LAURAND Régis				
Personnalité qualifiée	M. BOURDAT Marc									
	M. LAPORTE Didier									
Total										

Personnels de l'établissement	Personnels administratifs techniques ouvriers sociaux et de santé	Mme ERTAURAN-VERITE Marianne		X		M. DOUMENG Stéphane		X		
		M. COUVREUR Xavier				M. DA COSTA Stéphane				
		Mme LEMAITRE Karine				Mme DESGARDIN Sandrine				
Total										

Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	M. MARTINEZ Fabrice				M. DERBALI Rachid				
		Mme BOUCHEMAL-MBIGUINO Zina				Mme GIMENEZ Lydia				
		M. NUSSBAUMER Christophe				Mme RAMOND Evelyne				
		M. MAZEYRIE Cédric				Mme BERAUD Valérie				
		M. RIETSCH Michel		X		Mme LE BONNIEC Sandra				
	Elèves	M. MINVIELLE Romain		X		Mme BARANGER Camille				
		Mme MINYASAN-CARCY Nathalie				Mme BRITSCH Natacha				
		Mme LEPERE Agathe				Mme LEPERE Alix				
		Mme BABY Mathilde				Mme BOUCHE Chloé				
	Total									

Total										
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

0. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Secrétaire de séance est désigné selon le calendrier des volontaires établi lors du Conseil d'Administration du 26 Novembre 2020. Pour rappel :

Jeudi 26 Novembre 2020 : Hélène DALBIÈS, élue lycéenne.

Mardi 2 Février 2021 : Madame ERTAURAN-VÉRITÉ, élue ATTS.

Jeudi 29 Avril 2021 : Monsieur NUSSBAUMER, élu parents d'élèves.

Jeudi 8 Juillet 2021 : Romain MINVIELLE, élu lycéen.

Ce calendrier ne prévoyait pas de séance du mois de Septembre 2021. Romain MINVIELLE, Vice-Président du CVL, se porte volontaire pour assurer la rédaction du Procès-Verbal.

ACCORD DE TOUS LES PARTICIPANTS

0. Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'Administration n° 6

Monsieur ROTTIER présente l'Ordre du Jour ci-dessus, avec un aperçu de chaque point.

Il propose le regroupement des points 5 et 6, relevant respectivement des Actions/Projets et Cordées de la réussite, pour plus de cohérence (les Cordées de la Réussite étant un point particulier du tableau des Actions/Projets).

Deux questions diverses seront traitées, et dont sont à l'origine les Parents d'Élèves. La première, envoyée en amont, est relative à l'organisation de la restauration scolaire, alors que la seconde, proposée par Monsieur NUSSBAUMER avant l'approbation de cet ordre du jour, concerne les modalités de tenue des Conseils de Classe du premier trimestre.

L'ordre du jour ainsi modifié (en rouge en première page) s'apprête à être soumis au vote. Le président de séance laisse de nouveau circuler la parole, pour les remarques éventuelles. Aucune n'est à noter.

Ordre du Jour adopté à l'UNANIMITÉ - 15 VOTANTS

1. Mot de Rentrée

Monsieur ROTTIER ouvre l'ordre du jour défini par un mot de rentrée. Il souligne les nouveautés qui se sont faites remarquer au lycée Louis Barthou au début du mois de septembre.*

Tout d'abord, l'augmentation du nombre d'élèves est un élément important, avec plus de 1900 lycéens et étudiants. Ceci se traduit par une classe supplémentaire sur les niveaux de Seconde et Première (ici dans l'enseignement général), alors que les effectifs de Terminale se veulent dans le prolongement. 12 spécialités et les options ont été maintenues au lycée en cette rentrée.

Relativement à l'enseignement supérieur, la rentrée marque une forte augmentation de la demande, qui passe de 1000 à 1400 étudiants, alors que paradoxalement nous retrouvons moins d'admis en PCSI. Les lettres (A/L) sont en nette progression d'effectifs.

Cette rentrée est particulièrement marquée par l'ouverture de deux classes en PPPE (Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles), une MIASHS et une Lettres, unique en France. Monsieur ROTTIER note l'utilité du dispositif, alors que l'évolution de la place de la France dans les classements d'enseignement du primaire n'est pas satisfaisante. L'enjeu concerne 6,7 millions d'élèves. Toutes les places ont été pourvues en PPPE, mais face au niveau d'exigence du cursus, nous comptons 5 départs sur 30 élèves en MIASHS, et 2 sur 40 en lettres.

Monsieur ROTTIER poursuit en indiquant que 238 personnels et professeurs (au nombre de 148, à ajouter aux deux documentalistes et thésédaires) composent le Lycée cette année. La rentrée s'est bien passée, sans accrochage, de manière sereine, malgré une coloration particulière.

Concernant la vaccination, il semblerait qu'un grand nombre de familles ait pris ses dispositions durant les vacances ou à l'extérieur du lycée, puisque seuls 13 retours de documents sont à dénombrer. Parmi eux, 4 élèves candidats à la vaccination, et des retours (très) virulents de parents, y étant opposés, et n'estimant pas que cela relevait du rôle du lycée.

Une situation particulière est à noter en SES, où un professeur ne peut assurer les cours mais n'est pas remplacé depuis la rentrée. Le lycée et les services académiques sont en recherche de solution, pour une situation qui touche 170 élèves, dont certains sont en spécialité de terminale.

Monsieur ROTTIER propose aux autres présents de compléter ce mot de rentrée, proposition sans suite positive de l'assemblée.

2. Présentation du PV du Conseil d'Administration n°5 du 8 Juillet 2021

Monsieur ROTTIER introduit le Procès-Verbal de la précédente séance du Conseil d'Administration, le Jeudi 8 Juillet 2021, et le soumet aux modifications.

Monsieur RIETSCH aurait aimé voir apparaître un élément évoqué par lui-même, concernant le contrat de raccordement au réseau de chaleur de la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn Pyrénées. Il s'agissait d'une remarque quant au manque de clarté du contrat selon la BPE, notamment dans le prix et l'offre, flou regretté et imposant des réserves de l' élu.

Romain MINVIELLE indique qu'il se chargera de l'ajout de cet élément au Procès-Verbal du précédent CA.

Monsieur BOURDAT réagit à l'intervention de Monsieur RIETSCH, à propos de ce problème de clarté qu'il a déjà rencontré dans une copropriété par ailleurs.

Monsieur PLÈGUE demande en quel sens ceci a été rencontré, des précisions.

Monsieur ROTTIER recentre le débat, indiquant que l'examen du PV n'avait pas pour but d'enclencher un nouvel examen du précédent CA. Par ailleurs, il ajoute que le lycée reste relativement dépendant des choix de la collectivité en la matière, puisque cela relève de sa compétence. La direction du lycée indique avoir échangé avec les techniciens de la Communauté d'Agglomération et de la Région, entre qui le dialogue n'est pas toujours facile et suivi.

Procès-Verbal (modifié) adopté à l'UNANIMITÉ - 15 VOTANTS

3. Présentation des modalités de vote des représentants d'élèves exclusivement par correspondance

Le sujet est introduit par Monsieur ROTTIER, relatant l'obligation légale que prévoient les textes : le protocole de désignation des représentants des parents d'élèves au CA par le suffrage doit être présenté en amont devant l'instance.

Le vote se déroulera, comme l'an passé du fait de la situation sanitaire, pleinement par correspondance. Le système a été conservé, puisque beaucoup de parents, une majorité, votaient déjà ainsi même lorsqu'un bureau de vote virtuel était ouvert.

Monsieur NUSSBAUMER indique la possibilité de voter au dernier moment en présentiel au lycée, l'après-midi du Vendredi 8 Octobre 2021.

Monsieur ROTTIER acquiesce, mais indique que l'écrasante majorité votera probablement par correspondance comme traditionnellement, suivant la règle.

Monsieur NUSSBAUMER demande à nouveau la parole pour évoquer la communication numérique aux parents sur ce suffrage. Un message Pronote a bien été diffusé, mais il demande s'il serait possible de doubler cela par un mail.

Monsieur ROTTIER indique rester attentif à la communication par mail. Lors des réunions de rentrée des fédérations de parents d'élèves, des mails avaient été envoyés, mais il semblerait que le taux de lecture soit plus important via Pronote, du fait de la diffusion de notifications à chaque message.

Romain MINVIELLE demande à pouvoir, en quelques mots, faire un parallèle avec les élections lycéennes, bien que ce ne soit pas prévu dans les textes. Effectivement, celles-ci se dérouleront pleinement en présentiel, avec une dizaine de binômes candidats, et après des sensibilisations dans chaque classe, en deux volets chez les 2ndes, et en communication Pronote et instagram pour tous les élèves. Objectif : doubler la participation.

Monsieur ROTTIER acquiesce et demande le niveau de participation de l'année passée au lycée pour les élections CVL.

Romain MINVIELLE répond aux alentours de 22,5%. Les classes préparatoires votent peu voire pas, ce qui fait baisser les chiffres. L'objectif est de doubler cette participation, avec une intensification des sensibilisations, pour dépasser les moyennes académique et nationale. Monsieur ROTTIER ajoute que ces indicateurs ministériels sont probablement à prendre avec recul, puisque le vote est souvent quasi obligatoire, notamment dans les lycées professionnels.

4. Plan de continuité pédagogique

Monsieur ROTTIER introduit ce point, rappelant que ce plan de continuité pédagogique doit être voté par le CA dans tous les lycées de France en ce début d'année. Évidemment, il n'est pas souhaitable de le mettre en œuvre, puisque cela signifierait une détérioration de la situation épidémique, mais nous devons prévoir.

Ce document a été présenté et approuvé en Conseil Pédagogique, Conseil de Vie Lycéenne et Commission Permanente auparavant.

Madame BOUCHEMAL-MBIGUINO intervient au sujet de l'organisation de la semaine, demandant s'il s'agit de retour des semaines complètes ?

Monsieur ROTTIER acquiesce, justifiant ce choix par la question de la considération de la demi-jauge à l'échelle du lycée ou de la classe. Il a été choisi de passer sur une demi-jauge à l'échelle du lycée, pour limiter les effets négatifs, favoriser de nouveau les relations humaines, puisque les demi-classes ne se connaissent plus finalement.

Monsieur MAZEYRIE questionne la direction quant à la faisabilité d'une division des groupes en deux, lors d'une demi-jauge, alors que la réforme du lycée supprime presque les classes.

Monsieur ROTTIER comprend le questionnement, puisqu'il dit avoir eu le même questionnement lors de l'annonce du ministre à la fin 2020 du passage en demi-jauge.

Il indique avec Monsieur GIRAUD que le lycée compte 500 groupes différents, pour 56 classes et 52 salles, de quoi rendre particulièrement tendue la gestion de tout cela. L'année passée, les demi-groupes ont causé des problèmes de déséquilibre numérique d'une semaine à l'autre, ce que devrait régler le maintien des classes entières.

Madame BOUCHEMAL-MBIGUINO demande à revenir sur le point du mercredi, ayant entendu les autres arguments, s'interrogeant quant au décrochage que pourrait causer neuf jours consécutifs à la maison, auparavant paré par "ce mercredi agile" en mai.

Monsieur ROTTIER rebondit sur le décrochage, rappelant que le lycée Louis Barthou est le seul lycée de France à avoir mis en place des consultations par un médecin psychiatre, ici du Centre Hospitalier des Pyrénées (CHP), par ailleurs remercié. Ses consultations, hebdomadaires, n'ont pas été suivies par beaucoup d'élèves mais elles se sont avérées très utiles pour un petit nombre d'entre eux, avec ce lieu d'écoute et d'aide. Il indique que cette organisation répond aussi à une demande.

Monsieur GIRAUD ajoute l'internat à prendre en considération, sachant que, tant les semaines complètes que le pivot du mercredi, ces deux propositions laissent les élèves à la maison une semaine. Par ailleurs, cela sera plus facile pour les cours qui tombaient toutes les quinzaines, à compenser en classe entière (EMC, Enseignement Scientifique...).

Romain MINVIELLE demande la parole pour partager la parole lycéenne. Il s'agit d'un sujet qui fait débat parmi les élèves, notamment quant au fait de se retrouver en classe entière alors que le but est de limiter les contacts. Cependant, le point de crispation semble être au niveau de la restauration, où la demi-jauge sera bien respectée.

Ce système en semaine complète sera probablement accueilli avec soulagement par les internes, puisque cela divise par deux leurs déplacements et facilite l'organisation des familles. Aussi, la classe entière permettrait aux professeurs de maintenir un lien en visioconférence la semaine en distanciel, ce qui était autrefois impossible. Les classes resteront ainsi entières pour le contact humain.

Monsieur ROTTIER entend ces points de vue, évoquant pour le plan épidémique le fait qu'un seul cas n'a été recensé au lycée depuis la rentrée.

Plan de Continuité Pédagogique adopté à l'UNANIMITÉ - 15 VOTANTS

5. Actions/Projets - dont Cordées de la Réussite

Monsieur ROTTIER présente ce projet de double Cordée de la Réussite, lisant le document point par point. Dans le contexte de crise sanitaire, cela se met en place avec prudence mais espoir. Ces cordées de la réussite sont financées par des fonds fléchés à cette destination et mobilisables uniquement sur le sujet il y a quelques années.

Il rappelle un contexte particulier de recrutement du lycée Louis Barthou. En effet, ces dernières années, particulièrement depuis deux ans, les élèves arrivant au lycée sont de plus en plus issus des catégories les plus favorisées. Cette première cordée tourne autour de la physique, en lien avec le Collège Jeanne d'Albret (secteur Saint-Cricq), les enseignants du secondaire et de classes préparatoires du lycée, ainsi que les acteurs industriels locaux majeurs du secteur (Total, Arkema, Euralis, Lindt). Toutes les bonnes volontés sont invitées à rejoindre le projet.

La deuxième cordée touche au domaine des Arts Plastiques, thématique sur laquelle Monsieur ROTTIER a été approché par le Principal du Collège Clermont de Pau. Effectivement, il y a 4 à 5 ans maintenant une Classe à Horaires Aménagés Arts Plastiques (CHAAP) a été ouverte dans le collège, mais sans débouché pour le lycée : le collège dépend de Saint-John-Perse par la carte scolaire.

Une cordée souhaite donc créer du lien autour d'un embryon de culture, avec le Collège Clermont, l'Option et la Spécialité Arts Plastiques du Lycée Barthou, le musée des céramiques de Pau ou encore l'École Supérieure d'Arts et de Design (ÉSAD).

Ceci permet de travailler avec des acteurs économiques locaux et un secteur prioritaire QVP, politique de la ville, avec un profil d'élèves différent, puisque le secteur des collèges comprend les quartiers Ousse-des-Bois ou Saragosse de Pau.

Monsieur ROTTIER présente par ailleurs de nouveaux projets pédagogiques de sorties ou voyages scolaires, ici dans le cadre d'options.

Monsieur NUSSBAUMER s'interroge quant aux aides pour les familles. Il sait l'aide de l'OFAJ par exemple, mais s'interroge quant à la non-mobilisation du fonds social par les familles, quid de leur niveau d'information ?

Puisque de l'argent n'a probablement pas été utilisé, avec le contexte.

Madame ERTAURAN-VÉRITÉ explique le système de reversement du fonds social, particulièrement pour les manuels ou bourses d'ordinateurs.

Monsieur ROTTIER indique en effet que les fonds n'ont pas été mobilisés et donc non-renouvelés, mais si le besoin s'en faisait sentir, les ressources du fonds social seraient probablement de nouveau abondées par ses contributeurs institutionnels.

Monsieur GIRAUD rappelle que les règlements de restauration et d'internat (service SRH) sont les motifs prioritaires de demande au fonds social, les voyages viennent après.

Madame ERTAURAN-VÉRITÉ insiste sur le peu de contentieux financiers avec les familles (moins de cinq), rejointe par Monsieur ROTTIER qui témoigne en avoir connu bien plus dans ses précédents établissements.

Monsieur GUILHAUMAUD rebondit sur le sujet, expliquant possiblement cette non-mobilisation des familles du fonds par ce public de CSP ++ prédominant et en augmentation au lycée.

Romain MINVIELLE intervient pour les lycéens, saluant ces cordées et projets pédagogiques. Effectivement, nous sommes face à un public de générations "covid" qui n'ont pas connu les gros voyages scolaires traditionnellement en classe de troisième, et après deux années de confinements successifs, et limitations de déplacement. C'est une autre manière d'apprendre unanimement appréciée par les Barthousiens !

Par ailleurs concernant les cordées de la réussite, Romain regrette l'impossibilité pour les élèves en CHAAP de poursuivre cet enseignement de passion au lycée, avec toutes les compétences acquises. Il sait que la carte scolaire dépend de la DSDEN, mais regrette le fait que, pour ces cursus riches, les options ne constituent pas un motif dérogatoire.

Romain MINVIELLE interroge aussi la Direction quant à l'absence dans le tableau de la sortie pédagogique prévue à

Bordeaux pour une journée en octobre, pensant que toutes les sorties devaient être validées par le CA.

Monsieur ROTTIER ajoute cet élément au vote du point numéro 5, mais indique avoir été dépassé par la vitesse d'organisation de la sortie, un peu hors-cadre.

Madame ERTAURAN-VÉRITÉ dit avoir eu au téléphone une des organisatrices de l'événement des "Tribunes de la Presse" la veille.

Monsieur GUILHAUMAUD ajoute que cette sortie pose des problèmes quant aux photos de classes, pour lesquelles il se retrouve très embêté, puisque 56 classes sont à positionner en deux jours, dont des élèves de la sortie.

Les parents d'élèves demandent des précisions quant à la sortie.

Romain MINVIELLE indique avoir été contacté par la Direction Jeunesse de la Région Nouvelle-Aquitaine, pour lui soumettre cet événement entièrement gratuit (transport pris en charge). Il en a donc fait part à des professeurs d'HGGSP en suivant, sans aucune volonté de causer des problèmes mais plutôt de permettre aux lycéens d'y participer. Tout le monde a probablement été pris de cours par les délais.

Projets/Actions adoptés à l'UNANIMITÉ - 15 VOTANTS

RUBRIQUE LYCEE LOUIS BARTHOU – QUESTIONS DIVERSES

6. Questions diverses

a. Restauration Scolaire (par Parents d'Élèves)

Les parents d'élèves FCPE, Madame BOUCHEMAL-MBIGUINO et Monsieur NUSSBAUMER, abordent le sujet de la restauration scolaire. Plusieurs familles, particulièrement des élèves de 2nde, ont fait remonter la problématique d'un temps de repas de moins de dix minutes, à cause de l'ouverture du self à 11h15, ou bien se retrouvent sans choix ou avec des manques de quantités. Certains enchaînent également 6h de cours dans l'après-midi. Une question est également posée sur la commission cantine.

Monsieur ROTTIER répond tout d'abord que la commission menu (ou cantine) est une volonté régionale, et qu'elle sera mise en place très prochainement au lycée, avec notamment des représentants des parents et des lycéens. Le self représente plus de 1300 repas chaque jour et un million d'euros de budget au moins durant les années "normales".

Madame ERTAURAN-VÉRITÉ indique que le service commençait auparavant à 11h15 puisque cela dépend de la pause repas des agents, maintenant décalée (depuis quelques jours) à 10h35, pour faire commencer le service à 11h05. Cela demande des concessions aux agents qui ont accepté. De plus, en début d'année, les services n'étaient pas pleinement informés des emplois du temps de tous les niveaux, il a fallu une période de rodage.

Avec le protocole de niveau 2, une limitation du brassage est demandée, une séparation entre élèves de classes préparatoires et du secondaire est effective. Un temps d'aération est demandé entre chaque service. Le self a une capacité de 420 places, ce qui ne permet pas de faire rentrer en deux services les plus de 1300 demi-pensionnaires quotidiens le midi. Ces problématiques causent un équilibre précaire.

Agathe LEPÈRE et Romaine MINVIELLE indiquent avoir inscrit à l'Ordre du Jour du CVL de début de semaine ce point particulier suite à des remontées d'élèves. Depuis, une nette amélioration est notable et saluée. Les lycéens restent attentifs dans la durée mais remercient l'écoute des services.

Monsieur ROTTIER précise que la thématique de la restauration est un élément important et pris en compte par la Direction. Il y aurait la possibilité d'élargir les temps de pauses, mais au prix de plus de cours le samedi, notamment du tronc commun, ce qui n'est pas souhaitable pour de nombreuses familles dans des situations délicates.

Monsieur GIRAUD aborde une réflexion plus large sur les temps scolaires, notamment entre semestres et trimestres avec la réforme du baccalauréat. Relativement aux après-midi de six heures de cours consécutives, cela n'existe pas en dehors des élèves ayant choisi des enseignements optionnels ou cursus ABIBAC. Les pauses sont volontaires, des respirations dans les journées pour les élèves ne suivant que le tronc commun.

Monsieur ROTTIER dit tirer les leçons de la réforme du baccalauréat. Le lycée Louis Barthou a fait le choix de ne pas proposer de menus de spécialités, laissant pleine liberté aux lycéens, mais c'est au prix de concessions dans l'organisation du temps scolaire.

Les parents d'élèves demandent s'il n'est pas envisageable de permuter les niveaux qui mangent plus ou moins tôt pour le repas.

Monsieur GIRAUD répond que les emplois du temps sont définitifs, et il n'est pas possible de les changer au vu de toutes ces contraintes.

Monsieur BOUCHETA rejoint ce propos, rappelant que la Direction fait au mieux pour concilier ces problématiques.

Monsieur GUILHAUMAUD pense à la rigueur qu'il serait possible de décaler sur un jour de la semaine.

Monsieur BOUCHETA pense aux habitudes des élèves, qu'il ne serait peut-être pas intéressant de modifier pour un jour. Il est rejoint par Monsieur GIRAUD qui apporte la difficulté de cours par blocs de deux heures que l'on ne peut diviser en deux (spécialités), avec la forte pression sur les salles.

Monsieur NUSSBAUMER relance la question de la variété des produits proposés aux lycéens.

Monsieur DOUMENG évoque une meilleure répartition depuis quelques jours, notamment sur les entrées, après une période de rodage. On ne peut jamais être sûr de proposer autant de choix à tous, mais on essaye, pour garantir à minima un féculent, un plat chaud, un légume à tous les lycéens, et à toutes les saisons !

Monsieur NUSSBAUMER remercie les services pour le travail et les concessions fournis.

Madame ERTAURAN-VÉRITÉ ajoute la problématique du poste proche de la suppression en cuisine (qui tourne avec quatre cuisiniers, dont deux à 80% de temps de temps de travail), alors que les effectifs augmentent.

Agathe LEPÈRE indique les lycéens trouvent ces derniers-jours que la situation s'est nettement améliorée, demandant à Romain MINVIELLE son point de vue. Il indique que le sujet ne fait plus partie des plaintes (souvent relatives à la restauration, aux sonneries et aux sorties), de quoi se satisfaire de la situation !

Monsieur ROTTIER propose d'ailleurs à Romain MINVIELLE d'évoquer le sujet des sonneries. En quelques mots, ce dernier explique un processus proposé et validé en CVL pour intégrer tout le lycée à son choix, de manière démocratique. Communication à venir dans les prochains jours.

b. Organisation des Conseils de Classe du Trimestre 1 (par Parents d'Élèves)

Monsieur NUSSBAUMER demande si un protocole de tenue des Conseils de Classe a été arrêté, et si oui de quelle manière.

Monsieur ROTTIER indique que dans la situation actuelle, on s'oriente vers le retour au présentiel.

Monsieur NUSSBAUMER demande si ce sera toujours le cas aux niveaux 3 et 4 du protocole sanitaire.

Monsieur GIRAUD répond que vraisemblablement non, à voir en fonction de la situation.

La séance est levée à 20h01.